

### Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 28 mars 2024

n° 075-24 C

#### RD - Budgets primitifs 2024 - Approbation du budget principal

 date de convocation le 22 mars 2024 • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-huit mars à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 62

Aillon-le-Jeune Serge Tichkiewitch Aillon-le-Vieux Vincent Miguet Arith Cécile Trahand Barberaz Arthur Boix-Neveu Christophe Pierreton Barby Bassens Martine Lambert Bellecombe-en-Bauges Eric Delhommeau Challes-les-Eaux Josette Rémy

Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Pierre Brun - Alain Caraco Chambérv Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod

Christelle Favetta-Sieves - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Raphaële Mouric - Micheline Myard-Dalmais -Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Sara Rotelli - Walter Sartori -

Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet

Marine Mithieux - Franck Morat Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Hervé Ferroud-Plattet **Ecole** 

Jacob-Bellecombette Brigitte Bochaton - Bruno Stellian

Jarsv

La Compôte

La Motte-en-Bauges Damien Regairaz

La Motte-Servolex Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda La Ravoire

La Thuile Jean-François Poitou Le Châtelard Vincent Boulnois Le Noyer

Sandra Ferrari Les Déserts Lescheraines

Montagnole Jean-Maurice Venturini

**Puvaros** 

Saint-Alban-Leysse Michel Dyen Saint-Baldoph Danielle Romagnoli Saint-Cassin Jocelyne Gougou Sainte-Reine Philippe Ferrari Saint-François de Sales Maryse Fabre Saint-Jean-d'Arvey Christian Berthomier Saint-Jeoire-Prieuré Jean-Marc Léoutre Saint-Sulpice Marcel Ferrari Sonnaz Daniel Rochaix Thierry Tournier Thoiry Vérel-Pragondran Jean-Pierre Coendoz **Vimines** Corine Wolff

· conseillers excusés ayant donné pouvoir : 14

de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Florence Bourgeois à Pierre Brun - de Michel Camoz à Jimmy Bâabâa de Corinne Charles à Franck Morat - de Pierre Duperier à Thierry Repentin - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Alexandre Gennaro - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Gaëtan Pauchet à Sara Rotelli - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Farid Rezzak à Alain Caraco - de Alain Thieffenat à Martine Lambert

#### conseillers excusés : 6

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Alain Saurel

#### **GRAND CHAMBERY**

106 allée des Blachères - CS 82618 - 73026 Chambéry cedex 04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - D @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :

- à compter de leur publication lorsque les décisions sont règlementaires,
  à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

#### Conseil communautaire du 28 mars 2024

délibération n° 075-24 C

objet RD - Budgets primitifs 2024 - Approbation du budget principal

Pierre Brun, vice-président chargé des finances, présente le projet de budget primitif 2024 pour le budget principal (nomenclature M57) composé :

- du budget général d'une part,
- du budget déchets portant sur les 38 communes d'autre part.

Le montant du budget primitif 2024 pour le budget principal est de 222 884 435,88 €.

Il s'équilibre par section en dépenses et en recettes à :

- 137 442 050,59 € pour la section de fonctionnement,
- 85 442 385,29 € pour la section d'investissement.

Le budget principal relevant de la nomenclature M57, le chapitre des dépenses imprévues disparaît et il est désormais possible, sur autorisation, de procéder à des virements de crédits entre chapitres budgétaires dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Vu les articles L. 1612-1 à 20 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n° 020-24 C du Conseil communautaire du 1<sup>er</sup> février 2024 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire du 28 mars 2024 prenant acte de la transmission du rapport de présentation des budgets primitifs 2024,

Vu l'avis de la commission des finances et du contrôle de gestion du 5 mars 2024.

## Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec 6 Abstentions :

**Article 1 : approuve** le budget primitif 2024 du budget principal par chapitre avec des opérations individualisées en section d'investissement, le montant du budget étant fixé comme indiqué ci-dessus et conformément au rapport de présentation,

**Article 2 : autorise** le président à procéder à des virements de crédits entre chapitres budgétaires dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles des sections de fonctionnement (hors charges de personnel) et d'investissement conformément à la règlementation en vigueur pour les budgets relevant de la nomenclature M57.

le président, Thierry Repentin



# ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte : 075-24 C

Objet de l'acte : RD - Budgets primitifs 2024 - Approbation du budget principal

Classification Préfecture: 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 2 - Budget primitif

2 - Délibération approuvant le vote du budget primitif

Date de l'acte : 28 mars 2024

Annexe(s):

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20240328-lmc1H31208H1-DE

Identifiant unique de l'acte : Imc1H31208H1

Date de transmission en Préfecture : 04 avril 2024

Date de réception en Préfecture : 04 avril 2024

Date de publication sur le site internet: vendredi 05 avril 2024